

# LA MISSION « RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES » DANS LE PLF 2015

## La mission en chiffres

- 2014 : 2,678 Md€
- **2015 : 2,680 Md€**
- 2016 : 2,681 Md€
- 2017 : 2,681 Md€

En 2015, dans un contexte de diminution de 3,67 milliards d'euros des concours financiers de l'Etat aux collectivités (qui fait suite à une baisse de 1,5 Md d'euros en 2014), **les crédits relatifs à la mission « Relations avec les collectivités territoriales », eux, restent stables.**

Cela permet néanmoins d'ouvrir à nouveau le débat sur l'ensemble des dotations aux collectivités territoriales.

## Ensemble des transferts financiers (cf. schémas)

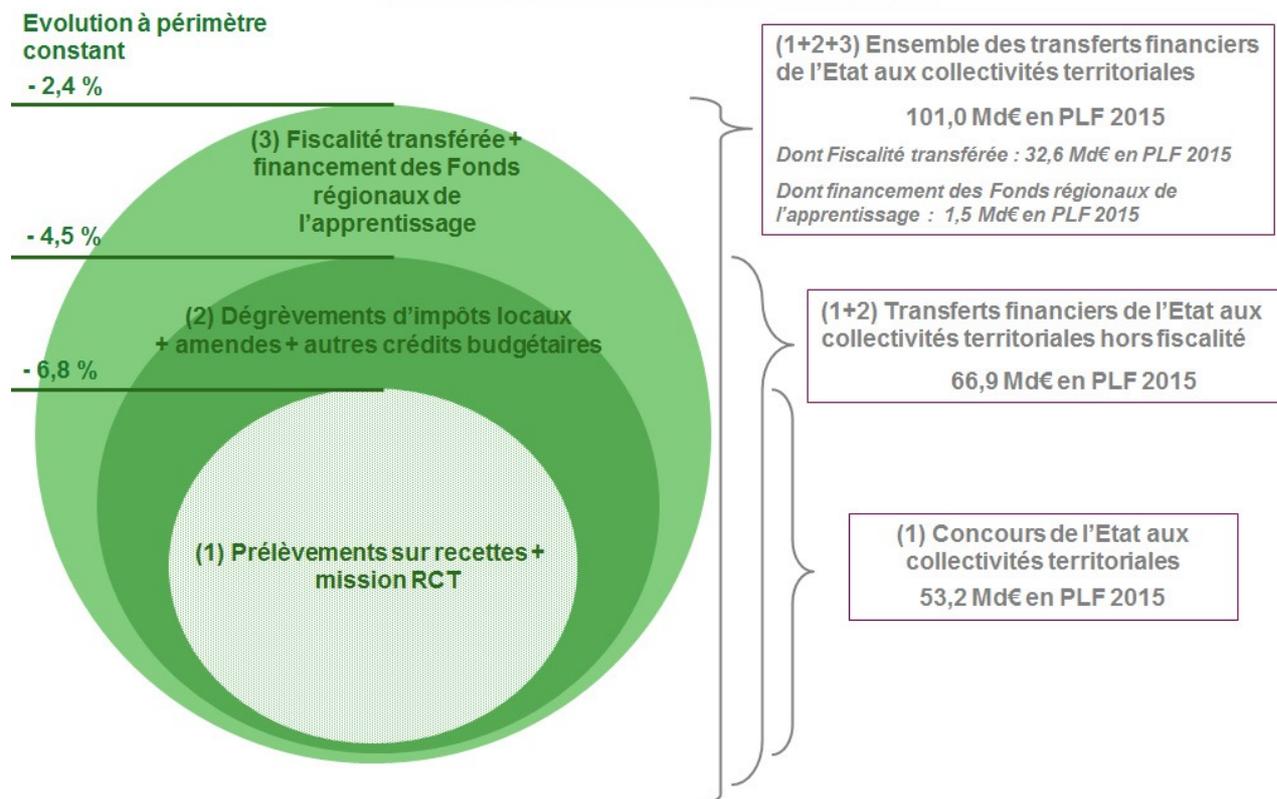
**Les transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales représentent 101 Md€ en 2015 (PLF à périmètre courant). Ces transferts financiers se composent de plusieurs ensembles :**

- 1. Les concours financiers de l'État aux collectivités** rassemblent la totalité des transferts financiers spécifiquement destinés aux collectivités et leurs groupements. **Ils abondent leurs budgets de façon globale et sont libres d'emploi. Ces concours totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».**

**L'effort d'économies de 11 Md€ résultant du programme de stabilité 2014-2017 portera sur ce périmètre.** Celui-ci fera ainsi l'objet d'une première réduction de 3,67 Md€ en 2015, suivie d'une réduction de 3,67 Md€ en 2016 et de 3,66 Md€ en 2017. Son montant s'élève à 53,1 Md€ en PLF 2015.

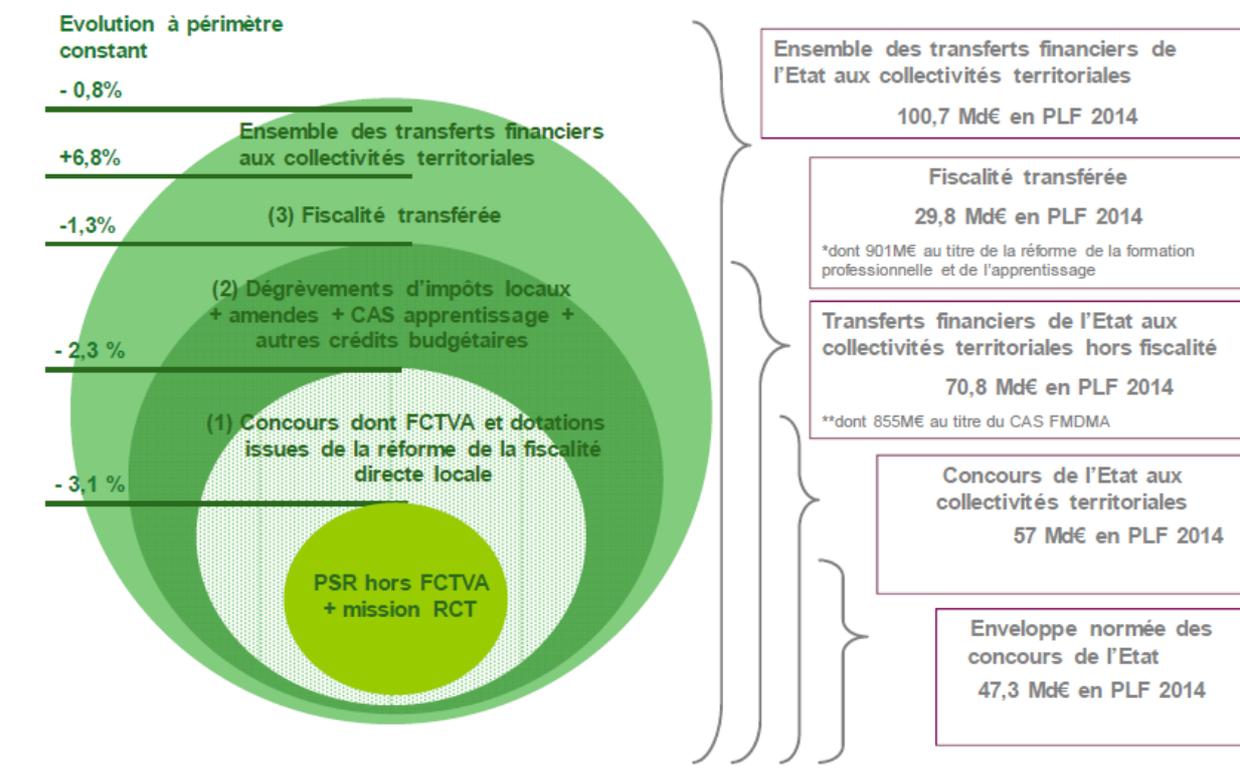
- 2. Les transferts financiers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage** comprennent les concours financiers de l'État majorés des crédits qui abondent les budgets des collectivités, sans que ces dernières soient visées en tant que telles. Ils sont destinés à une politique plus large, dont les collectivités constituent l'un des acteurs. Cet agrégat comprend les subventions des autres ministères, les contreparties de dégrèvements législatifs, le produit des amendes de police de la circulation et des radars, les subventions pour travaux divers d'intérêt général. Les transferts financiers hors fiscalité représentent **66,9 Md€ en PLF 2015.**
- 3. Le total des transferts financiers de l'État aux collectivités** inclut la totalité des flux financiers de l'État vers les collectivités, y compris la fiscalité transférée et le financement des Fonds régionaux de l'apprentissage. Ce total est de 101 Md€ en PLF 2015.

## Décomposition des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à périmètre courant en PLF 2015 (en AE)



### Comparaison de la décomposition des transferts en 2014

## Décomposition des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à périmètre courant en PLF 2014 (en AE)



## Un budget en baisse qui compromet les capacités d'investissements des collectivités

- Si on prend la masse générale, **l'ensemble des concours financiers aux collectivités s'élève à plus de 100 milliards d'euros en 2015, en diminution de 2,4% par rapport à 2014.**
- Sur cette somme, l'enveloppe normée concernée par la baisse, à laquelle appartient la DGF, est de 56,8 milliards d'euros. Cette même enveloppe sera, donc, en 2015, de 53,1 milliards d'euros (soit -6,5 %).
- Comme en 2014, **la répartition de la baisse entre les différentes catégories de collectivités sera calculée en fonction de leurs recettes réelles de fonctionnement. Ainsi, le "bloc communal" perdra 2,07 milliards d'euros** (-1,45 milliard pour les communes et -0,62 milliard pour l'intercommunalité à fiscalité propre). **Quant aux départements et aux régions, ils auront respectivement 1,14 et 0,45 milliard d'euros en moins.** Ainsi, les régions contribueront à hauteur de 12 %, les départements pour 31 %, et l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %.
- Notons que le schéma récapitulatif des divers transferts financiers de l'Etat aux collectivités disponible dans le jaune budgétaire transversal «Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales » ne comporte pas en 2015 de mention du FCTVA, c'est bien **la preuve de renoncement à la dernière minute du Gouvernement d'obérer encore plus les capacités financières des collectivités en intégrant le FCTVA à l'enveloppe normée.** Le Gouvernement a beau jeu de prétendre faire un effort de 166 millions d'euros en 2015 en direction des collectivités (pour 1 montant total de FCTVA représentant entre 5 et 6 milliards euros/an !!). Certes cette dépense est dynamique, mais elle bénéficie avant tout aux communes –premières victimes de la baisse des dotations-, elles auraient donc subies une double peine en cas d'inclusion dans l'enveloppe normée, mais surtout pour toutes les collectivités, le FCTVA contribue de façon active à l'investissement des collectivités.
- C'est bien le moins que le Gouvernement pouvait faire, à l'heure où **l'investissement des collectivités territoriales est quoi qu'on en dise menacé.** La Banque postale, le 22 octobre dernier, a prédit un fort recul de l'investissement public local, recul qui pourrait avoisiner les 15% pour 2014 et 2015. « *Cette succession de deux baisses aussi fortes serait une première* » dit la banque postale, estimant la baisse à - 7,4% en 2014, et une baisse au moins égale en 2015.
  - ✓ Le reflux le plus net concerne les communes (- 10,2%), suivies des intercommunalités (-5,6%), puis les départements et régions (-3,4%). **Rapportée au nombre d'habitants, la dépense d'investissement serait plus faible en 2014 (794 euros) qu'en 2004 (851 euros) !!**
  - ✓ Selon la Banque postale, **la conjonction de la faiblesse de la croissance, de la réduction des dotations et l'atonie des ressources fiscales induit cette baisse importante, notamment en termes d'équipement.** La Banque postale note en effet l' « *érosion de l'autofinancement des collectivités locales* » : **pour la troisième année consécutive, leur épargne brute (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) diminuerait de 5,6%, même si l'endettement devrait marquer le pas.**

- Rappelons que **trois éléments représentent en effet plus de 95% des recettes des collectivités territoriales** : les dotations de l'Etat, la fiscalité locale, et l'emprunt. L'emprunt est contraint depuis la crise de 2008. L'Etat vient d'annoncer une nouvelle baisse de ses dotations. **Ce que propose donc en creux le Gouvernement, c'est une hausse de la fiscalité locale.** Mais c'est sans compter sur le fait que le contribuable local n'accepte plus les hausses, et ce d'autant plus quand elles peuvent paraître inconsiderées.
- Au final, les chiffres parlent d'eux-mêmes : les budgets cumulés des collectivités territoriales s'élèvent à plus de 230 milliards d'euros. **La baisse annoncée représente donc une baisse d'environ 1,6% des recettes, alors que les dépenses augmentent de 2% par an. Cela fait un décalage de 3%, ce qui est considérable.**

### Outre le budget, les annonces de réformes et les revirements déstabilisent de fait le fonctionnement normal des collectivités :

Outre les mesures budgétaires, le **Gouvernement n'a de cesse de faire adopter des dispositions qui fragilisent nos collectivités. On navigue entre incohérence et désinvolture !**

- **Dès la présentation du budget 2014, le président HOLLANDE a trahi sa proposition 54 de candidat à la présidentielle : celle de ne pas baisser les dotations des collectivités locales.**
- **Cadeau de Noël 2014 supplémentaire : la loi sur les métropoles** a été adoptée dans les conditions chaotiques que l'on sait, et avec les résultats que l'on sait : **on cherche désormais à limiter les surcoûts que va engendrer la métropole de Paris**, structure qui simplifie tellement le système qu'elle vient s'ajouter aux départements et à la région existants en Ile de France ! Et puis la loi **met très partiellement en œuvre le principe de subsidiarité** : elle développe une vision descendante de la décentralisation. Le bloc local apparaît comme l'exécutant des multiples schémas des différents pactes, ou le sous-traitant des chefs de file.
- On a attendu la suite, et on n'a pas été déçus !
- Après les élections municipales, et le changement de Gouvernement, la déclaration de politique générale du nouveau Premier Ministre est venu opérer un revirement complet par rapport à tout ce qui avait été déclaré et déclamé précédemment :
  - ✓ **les départements devraient être supprimés**, alors que le Président de la République venait d'en faire l'éloge appuyé. Bon aujourd'hui, on n'est plus trop sûrs non plus qu'ils seront supprimés...
  - ✓ **la clause de compétence générale devrait être supprimée**, alors que le gouvernement l'avait rétablie avec la loi Métropoles !
  - ✓ les dotations de compensation aux collectivités locales, pour la première fois dans l'histoire de leurs relations avec l'Etat, devraient continuer leur chute vertigineuse ;
  - ✓ enfin, on était prié de redécouper les régions sur un coin de table, dans l'effolement et l'improvisation.
  - ✓ Sans compter cette **même désinvolture pour fixer les dates des élections départementales et régionales...**

**Au final, on ne sait pas où l'on va, et c'est encore le pire, aussi bien pour les collectivités territoriales que pour les Français.**